

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE KANI-KELI

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
KANI-KELI
N° 08 /23/CKK

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12
Procuration : 0
Votants : 17

**Objet : Participation
au 25^{ème} Congrès de
l'Association Nationale
des Elus en charge du
Sport**

**La convocation du
conseil municipal a été
faite le 24/02/ 2023**

N° d'enregistrement
08 du
28/03/23

**Certifié exécutoire
compte tenu de
l'affichage en mairie le**
28/03/23

**Et de la réception à la
préfecture le**
28/03/23

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mars, le conseil municipal de la commune de Kani-Kéli étant réuni en assemblée, à la salle de réunion de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACHADI Abdou, maire de Kani Kéli.

Etaient présents : RACHADI Abdou, ABDULLAH Attoumani Black, AMED Hatubi Roger, BAHARIA Attoumani, SOILHI-MADI Mohamadi-Colo, AYOUBA Assani-Soufiane, OILI AHAMADI Tahanlabati Tissianti, HAROUNA Maidati, ASSANI Faissoili, ABOUDOU Said, MADIBACAR Mohamed, SALIM Fatima, ALI MCOLO Tissianti, MOUSSA Hamidou, BOINA Roukia, SOILHI FOUNDI Imadoudine, ALI Marise

Représentés par procuration :

Absents : ABAINÉ Dzoudzou, IZOUKINE Affoussati, MOHAMED Anissa, MOUAYADI Mariame, AHAMADA Salama, OUSSENI Dawiridine, OUSSENI Faina, SAINDOU Fatima, ABOUDOU SILAHI Charafine, ALISAID Said, ATTOUMANI FOUNDI Houraza, HALIDI Riziki

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame SALIM Fatima ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la délibération n°67/17/CKK en date du 12 novembre 2017 ;

Vu le rapport n° 9 du 4 mars 2023 relatif à la participation au 25^{ème} Congrès de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport ;

Considérant que la commune est adhérente à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport qui regroupe les élus de l'hexagone et d'Outre-mer.

A l'occasion de son 25 -ème Congrès annuel de l'ANDES qui se tiendra à Pau (64) les 8 et 9 juin 2023, M. le maire propose la participation de deux élus.

Le Congrès un moment privilégié d'expertises et d'échanges entre les élus et les acteurs institutionnels mais aussi économiques avec l'organisation d'un salon exposant.

Des sessions de formation ANDES seront proposées aux élus :

1. Enjeux, positionnement et responsabilité juridique de l' élu en charge du sport ;
2. La prise en compte des nouvelles pratiques pour adapter sa politique sportive ;
3. Les bonnes pratiques dans sa politique sportive (écogestes).



Entendu l'exposé du maire et les discussions qui ont suivi, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- de valider la participation de M. l'adjoint au maire BAHARIA Attoumani et de Mme la conseillère municipale BOINA Roukia au 25^{ème} Congrès de l'ANDES qui aura lieu à Pau (64) les 8 et 9 juin 2023 ;
- de prendre en charge les frais de déplacement des deux élus de Dzaoudzi- Pau, Pau - Dzaoudzi ;
- qu'il soit fait application de la délibération n°82/15/CKK du 5 décembre 2015 pour la prise en charge des frais liés à cette mission.

Ainsi fait et délibéré, ont signé sur le registre les membres présents.

Le Maire
Abdou RACHADI

